

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2013



Conseil d'administration	2
Les temps forts de l'Assemblée générale	4
Débat avec les actionnaires	6
Résultat du vote des résolutions	7

Depuis son introduction en Bourse, Crédit Agricole S.A. a pris l'habitude d'aller régulièrement à la rencontre de ses actionnaires, en organisant son Assemblée générale en région. Ce choix reflète l'attachement du Crédit Agricole à deux valeurs essentielles, la proximité et la décentralisation.

Ainsi, le 23 mai 2013, l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A., présidée par Jean-Marie SANDER, Président du Conseil d'administration, a réuni plus de 700 actionnaires à **Bordeaux**.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par Messieurs Dominique LEFEBVRE et Philippe BRASSAC, en leur qualité respective de Président et de Vice-Président de la SAS Rue La Boétie, société holding qui porte la participation des Caisses Régionales au capital de Crédit Agricole S.A. Le Secrétariat de l'Assemblée générale était assuré par Joseph d'AUZAY, Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.

Les actionnaires, qui représentaient **73,64 %** des droits de vote, soit **12 648 actionnaires présents ou représentés pour la partie ordinaire et 12 644 actionnaires présents ou représentés pour la partie extraordinaire**, ont adopté l'ensemble des résolutions proposées, avec des taux d'approbation se situant entre 79,8% et 99,9%. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent en page 6.

L'assemblée générale a notamment renouvelé les mandats de Jean-Marie SANDER, Philippe BRASSAC, Véronique FLACHAIRE et Christian TALGORN et nommé Pascale BERGER en qualité d'administrateur représentant les salariés des Caisses régionales.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni à l'issue de l'Assemblée générale, a reconduit Jean-Marie SANDER et Philippe BRASSAC dans leurs fonctions respectives de Président et de Vice-Président du Conseil. La nouvelle composition du Conseil d'administration figure en page 2.

La retransmission de l'Assemblée générale est disponible sur le site Internet de la société : www.credit-agricole.com, rubrique « investisseur et actionnaire/Assemblées Générales ».

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * M. Jean-Marie SANDER
Président du Conseil d'Administration
Président de la CR d'ALSACE-VOSGES
- * SAS Rue La Boétie représentée par M. Dominique LEFEBVRE
Vice-Président du Conseil d'Administration
Président de la CR VAL DE FRANCE - Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
- * M. Philippe BRASSAC
Vice-Président du Conseil d'Administration
Directeur Général de la CR PROVENCE CÔTE D'AZUR - Secrétaire Général de la FNCA
Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
- * Mme Pascale BERGER
Représentant les Salariés des Caisses Régionales de Crédit Agricole
- * Mme Caroline CATOIRE
Directeur Financier du groupe SAUR
- * M. Patrick CLAVELOU
Directeur Général de la CR BRIE PICARDIE
- * M. Jean-Louis DELORME
Président de la CR de FRANCHE-COMTE
- * Mme Laurence DORS
Directeur Associé Anthenor Partners
Administrateur indépendant de sociétés
- * Mme Véronique FLACHAIRE
Directeur Général de la CR du LANGUEDOC
- * Mme Françoise GRI
Directrice Générale de Pierre & Vacances-Center Parcs
- * M. Bernard LEPOT
Directeur Général de la CR NORD MIDI-PYRENEES
- * Mme Monica MONDARDINI
Administrateur Délégué de « Gruppo Editoriale L'Espresso »
Administrateur Délégué de CIR S.p.A
- * M. Marc POUZET
Président de la CR ALPES PROVENCE
- * M. Jean-Claude RIGAUD
Président de la CR PYRENEES-GASCOGNE
- * M. Jean-Louis ROVEYAZ
Président de la CR de l'ANJOU et du MAINE

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale (suite)

- * M. Christian STREIFF
Président de C.S. Conseils
- * M. Christian TALGORN
Président de la CR du MORBIHAN
- * M. François VEVERKA
Consultant en activités bancaires et financières (BanqueFinance Associés)

Représentant les Organisations Professionnelles Agricoles - désigné par arrêté :

- * M. Xavier BEULIN
Président de la FNSEA

Elus par les salariés (Crédit Agricole S.A.-UES) :

- * M. François HEYMAN - Représentant les Salariés (Cadres)
- * M. Christian MOUEZA - Représentant les Salariés (Techniciens)

Les temps forts de l'Assemblée générale

Le Président et le Directeur Général du **Crédit agricole d'Aquitaine** ont accueilli les participants et présenté un **film** décrivant les activités de la Caisse régionale et son engagement dans le développement de son territoire.

Le Président Jean-Marie SANDER, après avoir ouvert l'Assemblée et constitué le Bureau, a souligné l'importance que revêt, pour Crédit Agricole S.A., la **relation avec ses actionnaires**, à l'occasion des réunions organisées tout au long de l'année en région, en collaboration avec les Caisses régionales et, bien sûr, lors de l'Assemblée générale annuelle.

Un **film** a ensuite été projeté, illustrant le regard porté par les **parties prenantes** -actionnaires, collaborateurs, clients, analystes extérieurs au Groupe-, sur une année 2012 particulièrement complexe pour Crédit Agricole S.A.

Dans son **discours**, **Jean-Marie SANDER** a rappelé que l'année 2012 a été marquée par des **décisions courageuses et structurantes** -au premier rang desquelles la cession de la filiale Emporiki en Grèce-, mais aussi par une action déterminée du Groupe au service de l'économie française, comme le montrent la bonne tenue de ses activités et la qualité de ses résultats dans la banque universelle de proximité. Les Caisses régionales restent la première banque des français¹ : elles financent un particulier sur trois, une entreprise sur trois, un professionnel sur trois, neuf agriculteurs sur dix, un logement sur quatre. Elles sont une force et un atout pour l'économie française. Les métiers associés aux Caisses régionales, à LCL et à Cariparma (en Italie) ont des positions de premier plan : Amundi est numéro 2 en Europe en montant d'actifs sous gestion², Crédit Agricole Assurances et le premier bancassureur en France³, CACEIS est la première banque dépositaire et le premier administrateur de fonds en Europe⁴.

Les efforts et les transformations engagés en 2012 seront poursuivis en 2013, avec rigueur et vigilance, dans un contexte économique qui restera difficile. Un plan à moyen terme, élaboré avec les Caisses régionales et avec toutes les entreprises du Groupe, sera présenté à l'automne 2013. Il guidera l'action du Crédit Agricole dans les années à venir et réaffirmera, une fois de plus, la confiance du Groupe dans le modèle de banque universelle de proximité.

La **gouvernance** de Crédit Agricole S.A. a pleinement joué son rôle au cours de l'année 2012, avec une activité très soutenue du Conseil d'administration et de ses quatre comités spécialisés, qui ont tenu 33 réunions, dont 8 réunions exceptionnelles, compte tenu d'une actualité du groupe particulièrement chargée. Le taux d'assiduité des administrateurs a atteint 95%.

En conclusion, Jean-Marie SANDER s'est déclaré convaincu que les décisions prises en 2012, lourdes de conséquences financières puisqu'elles ont conduit Crédit Agricole S.A. à ne pas verser de dividende à ses actionnaires au titre de cet exercice, permettront au groupe de dégager une rentabilité en 2013 et de s'inscrire, dans les prochaines années, dans une trajectoire de performance durable.

¹ source : Operbac 2012

² source : IPE, « Top 400 asset managers active in the European marketplace », publié en juin 2012, données à décembre 2011

³ source : L'Argus de l'assurance du 18 mai 2012, sur la base de données à fin 2011

⁴ source : société

Le Directeur Général, Jean-Paul CHIFFLET, dans son intervention, a dressé le **bilan de l'année écoulée**, en soulignant que les résultats « exceptionnellement négatifs » de Crédit Agricole S.A. en 2012 traduisent des décisions fortes prises pour traiter les dossiers du passé, sécuriser le Groupe et l'adapter à son environnement : sortie de la Grèce, ajustement de la valeur des actifs à la réalité des activités (les écarts d'acquisition ont été réduits de près de 3,5 milliards d'euros), cession de participations non stratégiques et recentrage des activités en Europe du Sud, cession des activités de courtage.

Toutes ces mesures ont eu des impacts comptables très significatifs et sans rapport avec les résultats opérationnels du Groupe. En effet, grâce notamment aux performances de la banque de proximité, les résultats économiques 2012 (c'est-à-dire avant les effets exceptionnels) ont atteint 3 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. et 5,6 milliards d'euros pour le groupe Crédit Agricole (incluant les Caisses régionales de Crédit Agricole à 100%).

Dans le même temps, le groupe a été profondément transformé avec, en particulier, la sécurisation de sa situation en matière de liquidité, la réduction de ses emplois pondérés, la transformation du modèle de sa banque de financement et d'investissement, le renforcement de l'efficacité opérationnelle.

Les actions engagées pour renforcer la sécurité et la solidité du groupe ont été appréciées par le marché, comme le montre la remontée du cours de bourse dans la période récente. Ce travail de fond sera poursuivi avec ténacité, pour faire en sorte que le cours du titre reflète la valeur intrinsèque de la société.

Les prochaines années seront caractérisées par une croissance économique molle et un renforcement des contraintes réglementaires en Europe et, plus encore, en France. Dans ce contexte, **deux axes prioritaires** ont été définis pour **2013** :

- **conforter la solvabilité de Crédit Agricole S.A.** Le groupe Crédit Agricole a un ratio de solvabilité (Full Bâle III) déjà supérieur aux futures exigences réglementaires : 9,3% à fin 2012. Il sera supérieur à 10% à fin 2013. Crédit Agricole S.A., pour sa part, subit plus fortement l'impact des nouvelles règles prudentielles. Le renforcement de sa solvabilité s'effectuera sans augmentation de capital, en utilisant, au niveau du groupe, tous les dispositifs nécessaires de façon concertée et coordonnée : gestion rigoureuse des actifs, engagement de l'actionnaire majoritaire, la SAS Rue La Boétie, d'opter pour le paiement en actions du dividende au titre de l'exercice 2013, extension des mécanismes de solidarité internes au Groupe ;
- **élaborer un nouveau plan à moyen terme**, qui s'inscrira totalement dans la trajectoire du Projet de Groupe à 10 ans, avec son ambition, ses valeurs, ses axes de développement. Il visera en priorité à accélérer les chantiers liés à la banque universelle de proximité. Les grandes lignes et les principaux objectifs de ce plan seront communiqués à l'automne 2013, en les chiffrant pour les trois prochaines années.

En conclusion, Jean-Paul CHIFFLET a souligné qu'en dépit des difficultés économiques en France comme en Europe, le Groupe tient bon, résiste, reste solide, et qu'il est prêt, aujourd'hui, à délivrer une performance financière durable, en n'oubliant pas que cette solidité est fondée sur la fidélité de ses clients, mais aussi sur celle de ses actionnaires et sur l'engagement de ses collaborateurs.

Après la projection d'un **film illustrant l'action du Crédit Agricole au service des régions**, au travers de l'accompagnement de projets innovants et diversifiés, Jean-Marie SANDER a ouvert **le débat avec les actionnaires**, avant de faire procéder au **vote des résolutions**.

➤ Questions adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale et des réponses apportées par le Conseil a été présentée par Joseph d'AUZAY, Secrétaire de séance, avant l'ouverture des débats avec la salle. Ces questions portaient sur les sujets suivants :

- la cession de la filiale Emporiki en Grèce, ses conséquences sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. et les engagements éventuels du groupe sur Chypre ;
- le rôle des banques et, notamment du Crédit Agricole, dans l'insécurité alimentaire mondiale et dans la spéculation sur les matières premières agricoles ;
- le projet de réforme bancaire visant à la séparation des banques et l'impact de la garantie des dépôts des clients sur les conditions de refinancement du groupe ;
- la présence présumée du groupe dans les paradis fiscaux.

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la société, www.credit-agricole.com, rubrique « investisseur et actionnaire/Assemblées Générales ».

➤ Questions orales

Au cours d'un débat assez bref, cinq actionnaires présents ont posé des questions ou formulé des observations, qui concernaient essentiellement :

- le futur plan à moyen terme et la relation entre le réseau et les clients ;
- le dividende et le stock de survaleurs d'acquisitions porté par Crédit Agricole S.A. ;
- les conséquences possibles du projet NICE sur l'emploi dans les Caisses régionales,
- la séparation des activités de détail et de marché des banques, les métiers « spéculatifs », les paradis fiscaux, la priorité à accorder au financement de l'économie réelle, la limitation de l'échelle des salaires ;
- les activités de la Grameen Bank, l'assainissement de la situation du groupe suite au désengagement de la Grèce, le transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations d'une partie des fonds du Livret A, considéré comme pénalisant pour le financement de l'économie française par les banques.

Résultats du vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire		% Pour	% Contre	% Abstention
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012.	99,8%	0,1%	<0,1%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012.	99,1%	0,8%	<0,1%
3	Affectation du résultat de l'exercice 2012.	99,2%	<0,1%	0,7%
4	Convention relative à un prêt de titres par Crédit Agricole S.A. à Emporiki.	98,9%	<0,1%	1,0%
5	Convention relative à la participation de Crédit Agricole S.A. à l'augmentation de capital du Banco Espírito Santo.	99,9%	<0,1%	<0,1%
6	Convention relative au rachat par Crédit Agricole S.A. de la participation de SACAM International dans Emporiki.	99,1%	0,9%	<0,1%
7	Convention relative à la création d'un Fonds Commun de Titrisation à des fins de liquidité du Groupe.	89,5%	10,5%	<0,1%
8	Approbation des engagements réglementés pris au bénéfice de Monsieur Xavier MUSCA.	79,8%	20,2%	<0,1%
9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie SANDER, pour une durée de trois ans.	87,9%	11,1%	1,0%
10	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BRASSAC, pour une durée de trois ans.	87,2%	12,8%	<0,1%
11	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique FLACHAIRE, pour une durée de trois ans.	86,7%	13,2%	<0,1%
12	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian TALGORN, pour une durée de trois ans.	86,2%	13,8%	<0,1%
13	Nomination de Madame Pascale BERGER en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Madame Carole GIRAUD, soit pour une durée de deux ans.	88,1%	11,8%	<0,1%
14	Maintien à 1 050 000 € de l'enveloppe des jetons de présence.	97,1%	2,8%	<0,1%
15	Autorisation au Conseil d'administration d'acheter les actions ordinaires de la société.	99,7%	0,3%	<0,1%

Résultats du vote des résolutions (suite)

Assemblée Générale Extraordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
16 Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	98,8%	1,1%	0,1%
17 Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, hors offre au public.	96,5%	3,4%	<0,1%
18 Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public	98,1%	1,9%	<0,1%
19 Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.	95,8%	4,2%	<0,1%
20 Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société, hors offre publique d'échange.	98,9%	1,1%	<0,1%
21 Autorisation au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission d'actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital.	98,1%	1,9%	<0,1%
22 Limitation globale du montant nominal des augmentations de capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.	98,0%	0,9%	1,0%
23 Délégation au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
24 Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
25 Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	99,4%	0,6%	<0,1%
26 Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée à la Société Crédit Agricole International Employees.	99,7%	0,2%	<0,1%
27 Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions ordinaires.	98,5%	0,5%	1,0%
28 Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.	>99,9%	<0,1%	<0,1%